

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.

Présents : **CAVELIER P.**, **PETIT A.**, **LE MEUR J.Y.**, **MESLIN H.**, **ROBILLARD N.**, **GUERY A.M.**, **JOUAN Y.**, **PLATEL T.**, **GUILBERT M.**, **HAMEL C.**

Etaient absents excusés : **DORIN C.**, **CREVEL P.**

Etait absente non excusée : **CROCHET K.**

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, Mme **ROBILLARD** précise que l'assurance ne concernait pas le prêt de la crêperie mais bien l'assurance concernant le loyer.

Mme **DORIN** a donné procuration à Mme **PETIT** et M.**CREVEL** a donné procuration à Mme **GUERY** pour les décisions à voter lors de la séance.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009

Après lecture par la Secrétaire de Mairie, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2009 qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :	437 895.62 €	Recettes de Fonctionnement :	511 780.29 €
Dépenses d'Investissement :	197 557.62 €	Recettes d'Investissement :	188 050.23 €

TOTAL DES DEPENSES :	635 453.24 €	TOTAL DES RECETTES :	699 830.52 €
----------------------	--------------	----------------------	--------------

Excédent de Fonctionnement 2009 :	73 884.67 €	Déficit d'Investissement 2009 :	9 507.39 €
Excédent global 2009 :	64 377.28 €		

Le Compte Administratif a été examiné en Commission communale « Budget et Finances ». Le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion, il représente le résultat de l'exécution budgétaire 2009.

Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 1 abstention (**M. le Maire**), approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2009.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal constate un déficit de clôture en Investissement d'un montant de 89 636.79 € et un excédent de clôture en Fonctionnement d'un montant de 108 354.54 €. Il décide, à l'unanimité (13 Voix Pour), de reporter en Investissement (au compte 1068/réserves) la somme de 108 354.54 € et en Fonctionnement (au compte 002) la somme de 0 €.

FISCALITE LOCALE-TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 Voix Pour), de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2010 mais en raison de l'intégration de la Commune à la CREA, les taux d'imposition ont été ajustés comme suit :

Taxe d'habitation :	15.73%	Produit attendu :	57 981 €
Taxe de foncière (bâti) :	31.86 %	Produit attendu :	80 956 €
Taxe foncière (non bâti) :	60.51 %	Produit attendu :	15 551 €

Ce qui représente un produit fiscal à taux constants pour un montant global de 154 488 €.

M. **JOUAN** indique qu'il n'y a pas d'augmentation de la part communale mais que ce sont les bases qui augmentent.

BUDGET PRIMITIF 2010

Mme **PAILLET**, Secrétaire de Mairie, présente le Budget Primitif 2010 qui a été élaboré en Commission communale « Budget et Finances ».

Le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour et 1 abstention (M. **GUILBERT**), de voter l'état des crédits reportés du Budget Primitif 2009 en 2010 suivant :

En dépenses d'Investissement :	44 527.00 €	En recettes d'Investissement :	9 326.00 €
--------------------------------	-------------	--------------------------------	------------

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget par chapitre et l'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement :	511 776 €	Dépenses et recettes d'Investissement :	257 934 €
--	-----------	---	-----------

FISCALISATION / SYNDICATS (CES, PNBSN, SIVOM)

Après délibération, le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, à la fiscalisation de la contribution communale aux syndicats suivants : CES, le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande (P.N.B.S.N.) et le S.I.V.O.M. Le montant de la contribution communale pour chaque syndicat sera inscrit au Budget communal 2010.

FEU D'ARTIFICE 2010

Sur proposition de la Commission communale « Communication, Patrimoine et Culture » et après délibération, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le devis de **LACROIX-RUGGIERI/CARNAVAL** pour un montant de 3 000.00 € T.T.C. avec l'option accompagnement sonorisation pour le feu d'artifice, le samedi 21/08/2010, à l'occasion de la Fête de la Saint Philibert.

SPECTACLE DE NOËL/ECOLE

Sur proposition de la Commission communale « Affaires scolaires » et après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le devis de clowns fantaisistes « Ipso et Facto » pour le spectacle de Noël de l'école prévue le samedi 11 décembre 2010 à 10h00 à la salle « Le Mascaret » pour un montant de 630.00 € T.T.C.

CONVENTION D'ACCUEIL SCOLAIRE / VILLE DE ROUEN

Mme **CAVELIER** fait lecture de la proposition reçue de la ville de Rouen relative à une convention d'accueil scolaire consistant en une participation financière de 340€ par enfant concernant les charges de scolarité en maternelle et élémentaire entre les communes de l'agglomération rouennaise.

Après délibération, le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, à la signature de cette convention d'accueil scolaire avec la ville de Rouen.

Départ de Mme **HAMEL** à 20h10.

REGIME INDEMNITAIRE

Mme **CAVELIER** précise que le régime indemnitaire de M. **OURSSEL** a été augmenté pour l'année 2010 en raison des heures qu'il effectue dans le cadre de la surveillance de cantine (3 heures par semaine sur 35 semaines), celles-ci ne peuvent pas être réglées en heures supplémentaires. Cet agent ayant déjà une durée hebdomadaire de 35h00, Mme **CAVELIER** propose que ces 105 heures soient intégrées dans son régime indemnitaire puisque suite au contrôle de l'URSSAF du 19 mars 2009, les heures supplémentaires doivent être payées à titre exceptionnel.

En matière d'animation, le coefficient maximum pour l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) avait été fixé à 4, celui de l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) à 2. Compte tenu du nouveau grade de cet agent au 1^{er} avril 2010, il est nécessaire d'augmenter ces fourchettes maximales. De plus, étant déjà au 5^{ème} échelon, cet agent ne pourra plus bénéficier de l'IAT à compter de son 6^{ème} échelon, l'IAT sera remplacée par l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 8 Voix Pour, 2 abstentions (Mme **DORIN** et M. **GUILBERT**) et 2 Voix Contre (M. **MESLIN** et Mme **PETIT**) d'approuver le régime indemnitaire en matière d'animation : pour le grade d'animateur : le coefficient d'IAT pourra être compris entre 0 et 5, d'IEMP entre 0 et 3 au prorata des heures travaillées et déterminé en fonction des mêmes critères définis dans la délibération du 30/01/2006 et de créer l'IFTS à partir du 6^{ème} échelon.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Programme du 08 mai : 11h00 Rassemblement Place de la Mairie, 11h15 : Dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts, 11h30 : Vin d'Honneur à la Salle « Le Mascaret » et remise des diplômes d'honneur du travail. Mme **ROBILLARD** demande à Mme **CAVELIER** si elle a demandé aux enfants de l'école de chanter la marseillaise. Un courrier va leur être adressé.
- Suite à une demande urgente reçue le 12 avril dernier, et sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Contre, de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées A n°657, 658 et 659 (une partie).
- **M. le Maire** informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de M. **FRANZON**, programmiste du projet de rénovation de la Base de Plein Air et de Loisirs concernant les besoins de l'école et des associations sur l'utilisation de la salle sportive de la Base.
- **M. le Maire** fait part des remerciements de M. et Mme **LEMONNIER** pour la cérémonie de leur Noces d'Or.
- **M. le Maire** précise que le Championnat Régional de course en ligne en canoë kayak réunissant près de 120 compétiteurs aura lieu le dimanche 18 avril 2010 sur la Base de Plein Air.
- **M. le Maire** indique que Monseigneur **DESCUBES** viendra découvrir chacune des 15 églises de la paroisse le lundi 14 juin 2010. Il visitera l'église St Philibert de 18h05 à 18h35.
- Dans le cadre du travail de cartographie et d'inventaire des zones humides sur le territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, un arrêté préfectoral autorise les experts du Parc à pénétrer dans les propriétés privées du 10 mars au 30 septembre 2010.
- Le jury communal des maisons et jardins fleuris pour l'année 2010 est composé comme suit : M. **LE MEUR**, Mme **ROBILLARD**, M. **JOUAN**, M. **MESLIN** et M. **PLATEL**. **M. le Maire** précise que la première sélection devra être renvoyée avant le 15 juin 2010 au Conseil Général.
- **M. le Maire** fait part de l'avis du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande relatif à la demande d'autorisation de réception et de traitement de graves de mer par les Carrières **STREF**.
- En raison du départ de 12 communes du S.O.M.V.A.S. à la CREA et du déficit du S.O.M.V.A.S., la Commune du Mesnil-Sous-Jumièges devra rembourser au Syndicat la somme de 2 265.00 € par an sur 4 ans.
- Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, la dernière étape de l'inventaire faune et flore est prévue fin avril.
- **M. le Maire** informe d'un accident d'un tracteur rue Alluet le 28 janvier dernier.
- M. **JOUAN** demande ce qu'il en est des consommables concernant l'ancien photocopieur de l'école. Mme **CAVELIER** précise que ceux-ci sont pris en charge par la Coopérative Scolaire suite à la demande des enseignantes.
- Mme **ROBILLARD** énonce qu'une jachère florale peut être mise en place gratuitement par le Conseil Général et propose que ce soit mis en place côté Seine sur Le Halage. Un courrier de demande va être adressé au Conseil Général.
- M. **PLATEL** demande à qui sera la charge de l'enfouissement de la ligne France Telecom rue de la Cité des Marais. **M. le Maire** indique que la Commune n'a pas lieu d'intervenir sur un domaine privé et qu'il va se renseigner.
- M. **GUILBERT** demande quand seront refaits les travaux d'ETDE au niveau de Mme **LEMARCHAND**. M **LE MEUR** répond que l'ETDE les fera en même temps que ceux de la rue du Bosc.
- Mme **PETIT** explique que lors de l'établissement du nouveau règlement de la salle « Le Mascaret », le tarif des heures demandées parfois par les locataires le vendredi soir n'avait pas été fixé. Sur proposition de la Commission communale

« gestion des salles », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 10.00 € l'heure supplémentaire de location de la salle et cette disposition sera ajoutée à l'article 2 du nouveau règlement.

- Mme **PETIT** prévoit une réunion de travail avec les conseillers municipaux le jeudi 29/04/2010 à 18h00 sur le projet P.L.U.
- Mme **PETIT** fait lecture du courrier du BAU de Pavilly concernant la côte NGF et précise que le Cabinet **EUCLYD** a envoyé un mail à **M.LARCHEVEQUE** à ce sujet. Le BAU garde en référence la crue de 1999 alors que **M.LARCHEVEQUE** prend en référence celle de 1970.
- Mme **GUERY** demande des renseignements sur la manifestation concernant la « nuit des étoiles ». Mme **CAVELIER** énonce qu'elle a proposé, après concertation, la Commune du Mesnil-Sous-Jumièges à la CREA.
- **M. le Maire** indique qu'il a eu récemment une réunion à Duclair avec la CREA. Il explique que les travaux prévus par le Syndicat d'eau en 2010, soit : 20 réhabilitations en assainissement autonome sur Duclair, Jumièges et Le Mesnil-Sous-Jumièges, ainsi que deux raccordements au tout à l'égout en haut de la Cité des Marais, ont bien été transférés à la CREA.

Fait en Mairie, le 20 avril 2010
Le Maire,

Yannick DECONIHOUT.